



## **Réponse du Conseil communal à l'interpellation 19-611 du groupe Vert'libéraux/PDC intitulée « Le hockey sur glace féminin discriminé ? »**

(Du 25 novembre 2019)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le 10 juillet 2019, le groupe Vert'libéraux/PDC, par Mme Sylvie Hofer-Carbonnier et consorts, a déposé une interpellation intitulée « Le hockey sur glace féminin discriminé ? », dont le texte ci-dessous tient lieu de développement écrit :

*« Le Conseil communal est prié d'expliquer pourquoi le club féminin de hockey sur glace Neuchâtel Hockey Academy doit payer des heures de glaces au plein tarif pour ses juniors, alors que les deux principaux autres clubs utilisant les patinoires du Littoral, eux, ne sont pas tenus de le faire.*

*Nous posons cette question pour la raison suivante : malgré des interventions répétées auprès du Conseil communal, du Service des sports et du Comité de direction des Patinoires du Littoral, il semble que le club féminin de hockey sur glace Neuchâtel Hockey Academy soit victime d'un ostracisme anti-juniors filles qui, s'il est avéré, choque le groupe Vert'libéraux/PDC.*

*En effet, selon les informations qui nous sont parvenues, trois clubs principaux utilisent les patinoires du Littoral :*

- le HC Université Neuchâtel, qui paie la glace au tarif usuel pour sa première équipe et qui dispose de la gratuité pour toutes ses équipes juniors (environ 8 équipes) ;

- le Club des patineurs (patinage artistique), qui n'a pas de mouvement junior en tant que tel, car il fonctionne par groupes à niveaux et non par classe d'âge. Ce club dispose d'un rabais (dont le chiffre exact ne nous est pas connu) qui est proportionnel au nombre de ses juniors ;

- la Neuchâtel Hockey Academy (NHA), qui paie toutes ses heures de glace au tarif usuel, alors que ce club compte plus de 65% de juniors. En plus de l'équipe phare qui évolue en Swiss Women's Hockey League A, le club aligne deux autres équipes en championnat, composées très majoritairement de jeunes joueuses de moins de 20 ans.

Il nous a été dit que le Comité de direction des patinoires du Littoral se refusait à accorder la gratuité aux juniors de la NHA, car cette dernière ne dispose pas d'un mouvement junior. A de très nombreuses reprises, la NHA a pourtant expliqué aux décideurs concernés qu'il n'y a pas d'équipes juniors dans le hockey féminin tel qu'il se pratique en Suisse. En cela, la situation est très similaire à celle du Club des patineurs.

Pire : il aurait même été dit à la NHA que les patinoires du Littoral ne pouvaient pas se permettre de réduire leurs recettes suite aux problèmes financiers causés par la faillite du Café des Amis. Autrement dit, les juniors de la NHA devraient payer leurs heures de glace en raison des erreurs stratégiques d'un autre club.

A partir de là, notre groupe souhaite savoir :

1. si les informations qui lui sont parvenues sont exactes, et, le cas échéant, lesquelles ne le sont pas ?

2. si tout ou partie de ces informations sont avérées, pourquoi les autorités concernées se sont-elles régulièrement opposées à une solution pourtant déjà appliquée à un autre club (patinage artistique) ? Que pense le Conseil communal de cette situation ? Et, enfin, quand et comment cette situation sera-t-elle corrigée pour traiter de manière équitable les clubs utilisant la patinoire? »

La présente réponse est apportée également par écrit en application de l'article 57 du Règlement général.

## **1. Introduction**

Les interpellateurs s'inquiètent d'une inégalité de traitement entre le hockey féminin et le hockey masculin. De son côté, Neuchâtel Hockey Academy, suite à plusieurs contacts préalables au niveau administratif, a adressé un courrier le 18 juin 2019 à la Direction des sports en motivant une demande de réduction des tarifs de glace pour leurs équipes. Celui-ci a été transmis au Comité de direction du Syndicat intercommunal des patinoires (SIPLN) comme objet de sa compétence.

Le Comité de direction du SIPLN a entamé la réflexion, dès fin 2018, en vue d'une révision générale des tarifs de location des patinoires afin de s'adapter à l'évolution de la situation des clubs utilisateurs. Dans ce contexte, il s'agissait aussi de corriger la situation plus spécifique et peu équitable envers Neuchâtel Hockey Academy.

## **2. Neuchâtel Hockey Academy et le hockey féminin en Suisse**

L'équipe féminine de hockey sur glace de Neuchâtel, surnommée « Les Hirondelles du Littoral » a été créée en 1999 au sein du HC Université Neuchâtel. Lors de sa première saison, l'équipe a participé au championnat de ligue C féminine dans le groupe Suisse Romande.

L'équipe des Hirondelles s'est transformée, au fil des années, en une véritable section féminine au HC Université Neuchâtel. Des joueuses de toutes les régions de Suisse romande, de Suisse allemande, parfois même du Tessin, portaient les couleurs de la section féminine de Neuchâtel.

L'intérêt des jeunes filles et des femmes pour la discipline du hockey a incité la section à créer une deuxième équipe à l'aube de la saison 2009/2010. La première équipe, quant à elle, a atteint son objectif d'ascension en ligue nationale A en 2010 et ne l'a plus quittée depuis.

L'année 2016 a été une période de transition dans l'histoire des Hirondelles puisqu'il a été décidé d'un commun accord avec le HC Université Neuchâtel que les équipes féminines se sépareraient de

leur club d'origine pour des raisons d'organisation et d'efficacité. Neuchâtel Hockey Academy a ainsi été fondé. Il regroupe exclusivement des joueuses féminines de hockey sur glace.

Avec le but de pouvoir continuer d'intégrer des filles de tous niveaux, le club a créé une troisième équipe en 2017. A ce jour, Neuchâtel Hockey Academy regroupe ainsi trois formations réparties dans les championnats de ligue nationale A, de ligue nationale C et de ligue nationale D.

A l'échelle nationale, le développement du hockey féminin est perceptible ces dernières années, mais il n'est toutefois pas suffisant selon les appréciations de la Fédération nationale et des Associations cantonales pour y instituer des championnats adaptés exclusivement à des catégories « juniors ». En effet, le nombre de membres actives âgées de moins de 20 ans n'est pas assez élevé pour organiser des compétitions propres aux filles et adolescentes.

Par voie de conséquence, les jeunes hockeyeuses sont contraintes d'évoluer dans des championnats avec des équipes composées également de personnes adultes, ce qui n'est pas le cas pour les garçons et adolescents. Neuchâtel Hockey Academy n'a ainsi pas d'équipe junior.

### **3. Principes de tarification**

Pour rappel, le Comité de direction des patinoires du Littoral est composé de six membres, soit :

- Trois membres proposés par la Commune de Neuchâtel.
- Deux membres proposés par les Communes situées à l'ouest de Neuchâtel.
- Un membre proposé par les Communes situées à l'est de Neuchâtel.

Sur la base d'une convention signée entre le Syndicat intercommunal des patinoires et la Ville de Neuchâtel, le Service des sports est mandaté depuis janvier 2013 pour assurer notamment la gestion des affaires courantes, l'établissement du budget et la tenue des comptes des patinoires.

Les principes et règles de tarification sont de la compétence et fixés par le Comité de direction du SIPLN.

### **3.1 Etat de situation**

Comme pour le régime en vigueur au sein de la Ville de Neuchâtel, le règlement tarifaire au sein du Syndicat intercommunal des patinoires prévoit la gratuité pour toutes les catégories d'équipes juniors. Celles du HC Université Neuchâtel bénéficient ainsi de la gratuite au même titre que les autres disciplines sportives d'équipes.

De son côté, contrairement au hockey, le club des patineurs ne dispose pas d'équipe adulte ou junior. Les patineurs s'entraînent en effet par niveau et non par âge. Le Comité de direction avait dès lors, il y a longtemps déjà, opté pour une tarification adaptée permettant un rabais proportionnel au nombre de patineurs de moins de 20 ans. Ce système ne peut cependant pas être transposé tel quel aux sports d'équipe pour des motifs de cohérence d'ensemble. En effet, il y a de nombreux cas où des clubs sportifs d'élite, professionnels, semi-professionnels ou amateurs, jouent dans des ligues supérieures en y intégrant ponctuellement ou régulièrement des juniors. Il faudrait alors consentir à chaque fois un rabais de location pour l'utilisation des infrastructures sportives au prorata du nombre de juniors.

C'est donc dans ce contexte que Neuchâtel Hockey Academy, qui n'a pas d'équipe junior, s'est retrouvé de fait pénalisé par rapport au système de tarification en vigueur en ne bénéficiant pas de la gratuité de glace jusqu'à aujourd'hui. Dès lors, une solution d'ensemble cohérente a été recherchée par le Comité de direction du SIPLN pour résoudre la problématique.

### **3.2 Nouvelle tarification générale en 2020**

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de la nouvelle péréquation financière verticale prévoit que 25% du montant total de 6 millions de francs alloué à la Ville de Neuchâtel soit dévolu aux Syndicats intercommunaux sports et culture, soit 1,5 million de francs annuel pour la législature 2020-2023. Cette somme permettra de les consolider et les promouvoir en réduisant le montant de la charge du déficit à répartir entre les communes membres ainsi que de leur donner la possibilité de maintenir, améliorer ou étendre les prestations en faveur du public et des usagers.

Les communes membres des trois Syndicats concernés du littoral (patinoires, anneau d'athlétisme et théâtre du Passage) se sont accordées sur le principe et la répartition quadriennale de ce montant de 1,5 million

de francs lié à la péréquation financière verticale. Dans ce cadre, une quote-part de 507'460 francs a été prévu pour le Syndicat des patinoires.

Dès lors, le Comité de direction des patinoires a élaboré un budget pour l'exercice 2020 qui tient compte à la fois d'une réduction de déficit pour l'ensemble des communes de l'ordre 240'000 francs par rapport au budget 2019 et d'une baisse des tarifs de glace de 50% pour les clubs par rapport au règlement tarifaire actuellement en vigueur. La nouvelle grille prévoit également un ajustement de la tarification corrigeant la situation pénalisante pour Neuchâtel Hockey Academy concernant ses juniors. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, seules les équipes féminines de Neuchâtel Hockey Academy engagées dans des championnats de ligue nationale A et/ou B seront soumises au versement d'un loyer pour l'utilisation de la glace ; les équipes impliquées dans les championnats de ligue « inférieures » (C et D) disposeront gratuitement de la glace pour les entraînements et les matchs.

Cette solution a été présentée préalablement par le Comité de direction du SIPLN aux dirigeants du club Neuchâtel Hockey Académie lors d'une rencontre le 4 septembre 2019. Le club s'est déclaré satisfait et a exprimé ses remerciements.

Le Conseil intercommunal du Syndicat des patinoires a adopté, à l'unanimité et une abstention, le budget 2020 ainsi que la nouvelle grille tarifaire lors de sa séance du 24 septembre 2019.

#### **4. Conclusion**

Comme Neuchâtel Hockey Academy ne dispose pas d'équipe junior pour des raisons liées à l'organisation du hockey féminin en Suisse, il ne bénéficiait pas de gratuité jusqu'à aujourd'hui. Pour corriger cette situation spécifique pénalisante, une solution adéquate, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, a été trouvée par le Syndicat intercommunal des patinoires, compétent en la matière, dans le cadre de l'élaboration de son budget 2020 et de la nouvelle tarification générale, adopté à l'unanimité fin septembre 2019.

Ainsi, dès 2020, Neuchâtel Hockey Academy bénéficiera doublement de cette nouvelle tarification par la baisse significative des tarifs de location et par la gratuité pour ses équipes évoluant dans les ligue C et D du hockey féminin.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation n°19-611.

Neuchâtel, le 25 novembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol